

ASSEMBLÉE NATIONALE22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2965

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 14

I. – À l’alinéa 14, substituer aux mots :

« sous réserve de la »,

le mot :

« après ».

II. – En conséquence, au même alinéa 14 substituer aux mots :

« mentionnée »,

les mots :

« dans les conditions prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.